



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue **mercredi, le 21 septembre 2011, à 18 h 30**, à la mairie de Bury à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Roger Claude Bernier, Marilyn Matheson, Florence Fréchette, Linda Harper McMahon et Martin Jones, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Florence Fréchette selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Ménard, et son adjointe, madame Karen Blouin sont absentes.

Le maire Walter Dougherty et le conseiller Terry Williams sont absents.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée**
- 3. Contrat de concession du Chalet du Golf**
- 4. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance spéciale**

Vérification du quorum, mot de bienvenue à 18 h 34 et mention que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal art.152 à tous les membres du Conseil.

**2011-09- 195**

**2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée**

II EST PROPOSÉ PAR Linda Harper McMahon  
APPUYÉ PAR Martin Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer Marilyn Matheson comme secrétaire de la présente assemblée.

**ADOPTÉ**

**2011-09-196**

**3. Contrat de concession du Chalet du Golf**

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a signé, le 16 mai 2011, une entente sur la concession des activités de restaurant et services à la clientèle du Golf Pen-y-Bryn, en référence à la résolution portant le numéro 2011-04-074 ;

ATTENDU QUE des modifications à ladite entente ont été apportées, le 10 juin 2011, en référence à la résolution portant le numéro 2011-06-114 ;

ATTENDU QUE M. Alain Gagnon, le concessionnaire du Golf, est d'accord pour continuer jusqu'à la date de fermeture de la saison de golf 2011;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QU'AVEC le présent contrat qu'il a signé, il a le droit d'être ouvert, selon son choix, pour les mois d'hiver, il aimerait fermer jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2012;

ATTENDU QUE M. Alain Gagnon aimerait renégocier, et nous aussi, il aimerait refaire ce contrat devant nos avocats;

ATTENDU QUE M. Gagnon désire nous vendre sa caisse enregistrée pour un montant n'excédant pas \$6,508.00;

ATTENDU QUE nous allons avoir besoin d'une caisse enregistrée si les négociations avec M. Gagnon, en janvier, ne réussissent pas;

ATTENDU QUE c'est à notre avantage d'avoir la caisse enregistrée déjà en place;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Claude Bernier  
APPUYÉ PAR Linda Harper McMahon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter que la concession soit fermée pour l'hiver, à la fin de la saison 2011;

D'accepter de renégocier le contrat de M. Gagnon en janvier, devant nos avocats;

D'acheter la caisse enregistrée pour un prix n'excédant pas \$6508.00

**ADOPTÉ**

#### **Certificat de crédits disponibles**

Je, soussignée, Suzanne Ménard, directrice générale, certifie par la présente que la municipalité de Bury dispose des crédits suffisants au surplus accumulé non-affecté

Suzanne Ménard, directrice générale

#### **4. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Jones de procéder à la levée de l'assemblée, il est 18h47.

Ce 22 septembre 2011

---

Marilyn Matheson, secrétaire d'assemblée

---

Florence Fréchette, mairesse suppléante

2011-09-197